

INFORMATION PRESSE

Grenoble, le 10 mars 2020

ACQUISITION PAR EVERGREEN DE 54,43% DU CAPITAL DE DIGIGRAM EN DATE DU 10 MARS 2020

Dans le prolongement de l'opération annoncée le 11 février 2020, **DIGIGRAM SA (Code ISIN : FR0000035784, Code Mnémo : DIG)**, informe ses actionnaires que la société EVERGREEN a acquis ce jour 54,43% du capital et 55,27% des droits de vote de DIGIGRAM (« **DIGIGRAM** » ou la « **Société** »), société cotée sur Euronext Paris (Compartiment C), pour un prix de 1 171 628,30 €, soit 1,025 € par action DIGIGRAM auprès de SAFE AND SOUND GROUP, représentée par Monsieur Jérémie WEBER, Président de DIGIGRAM, ainsi que de Monsieur David BENECH, Madame Isabelle COTTRAY, Monsieur Pierre BOURDONNAY, Monsieur Jacques YVRAI, Madame Françoise QUIRY et Monsieur Pascal QUIRY et Monsieur Johannes RIETSCHHEL, actionnaires minoritaires de DIGIGRAM. Il est précisé que la société EVERGREEN a financé cette acquisition sur ses fonds propres.

La réalisation de cette cession était conditionnée à la cession par la Société de l'intégralité des actions de sa filiale DIGIGRAM DIGITAL, qui porte l'ensemble de l'activité opérationnelle du groupe DIGIGRAM, ainsi qu'à d'autres conditions suspensives, lesquelles ont toutes été réalisées.

Pour rappel, l'activité opérationnelle a été filialisée le 1^{er} juillet 2019 suite à l'approbation du projet d'apport partiel d'actifs par les actionnaires de DIGIGRAM lors de l'Assemblée Générale du 28 juin 2019 et la conclusion du contrat de cession des actions de DIGIGRAM DIGITAL entre la Société, d'une part, et un pool d'investisseurs, SAFE AND SOUND GROUP et d'autres actionnaires sortants de DIGIGRAM, d'autre part, a été autorisée par le conseil d'administration de DIGIGRAM au cours de sa réunion en date du 4 février 2020.

En conséquence de la réalisation ce jour des cessions de blocs d'actions DIGIGRAM au profit d'EVERGREEN, le conseil d'administration de la Société, réuni ce jour, a décidé de mettre en place la nouvelle gouvernance suivante :

- Madame Christine VIGNERON et Monsieur Samuel MOREAU ont été désignés administrateurs de la Société par voie de cooptation en remplacement, respectivement, de Madame Catherine TRANCHIER et de Monsieur Eric LE BIHAN, administrateurs démissionnaires, pour la durée restant à courir des mandats de ces derniers ;
- Madame Florence MARCHAL et Monsieur Jérémie WEBER ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs et, s'agissant de Monsieur Jérémie WEBER, de Président Directeur Général ;
- le conseil d'administration a décidé de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général et a désigné Monsieur Samuel MOREAU en qualité de Président du conseil d'administration ;
- Monsieur Jérémie WEBER a été maintenu dans ses fonctions de Directeur Général jusqu'à la date de publication par la Société de son Rapport Financier Annuel au titre des comptes clos au 31 décembre 2019, prévue le 3 avril 2020 ;
- Monsieur Jacques PIERRELEE a été désigné en qualité de Directeur Général Délégué, étant précisé qu'il a vocation à devenir Directeur Général en remplacement de Monsieur Jérémie WEBER à compter de la date de publication dudit Rapport Financier Annuel.

Les cooptations de Madame Christine VIGNERON et de Monsieur Samuel MOREAU seront soumises à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de DIGIGRAM. A cette occasion, le conseil d'administration soumettra également aux actionnaires de la Société des résolutions visant à changer la dénomination sociale de la Société et à transférer son siège social.

Conformément aux dispositions du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« **AMF** »), ODDO BHF, en qualité d'établissement présentateur, déposera au mois d'avril 2020, pour le compte d'EVERGREEN, un projet d'offre publique d'achat simplifiée auprès de l'AMF à un prix de 1,03 € par action (arrondi à la hausse pour des raisons techniques), visant la totalité des actions composant le capital de DIGIGRAM en circulation et non encore détenues par EVERGREEN.

Un expert indépendant sera désigné au cours du mois de mars, sur le fondement de l'article 261-1 I, 1°, 2° et 4° du règlement général de l'AMF, afin de se prononcer sur le caractère équitable des conditions financières offertes dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée.

La société EVERGREEN n'a pas l'intention de demander la mise en œuvre d'un retrait obligatoire à l'issue de l'offre publique d'achat simplifiée. Elle a l'intention de procéder à un rapprochement par voie de fusion-absorption d'EVERGREEN par DIGIGRAM, avec pour objectif la cotation de l'entité ainsi fusionnée afin d'accélérer le plan de développement d'EVERGREEN. Cette deuxième opération sera soumise à l'approbation des actionnaires de DIGIGRAM et à l'examen de l'AMF.

Dans cette opération, EVERGREEN était conseillée par Winston & Strawn (conseil juridique) et ODDO BHF (conseil financier et établissement présentateur de l'offre publique d'achat simplifiée), et DIGIGRAM était conseillée par Atout Capital (conseil financier) et D'hoir Beaufre Associés (conseil juridique).

A propos d'EVERGREEN

EVERGREEN est une société holding dédiée à l'investissement principalement dans le domaine de la transition écologique (énergies renouvelables, efficacité énergétique, bois énergie, etc.).

EVERGREEN a réalisé près de 200 M€ d'investissements dans des actifs industriels à date depuis 2008 et a notamment investi dans le groupe EVERGAZ, acteur majeur de la méthanisation en France, en Allemagne et en Belgique.

A propos de DIGIGRAM

A la croisée des marchés professionnels de l'audio et des technologies de l'information, DIGIGRAM conçoit des solutions pour aider ses clients à améliorer leur compétitivité par l'innovation.

Les codecs audio sur IP, les cartes sons, les solutions d'audio sur réseau proposés par DIGIGRAM sont utilisés par des milliers de journalistes, radiodiffuseurs et ingénieurs du son dans le monde entier. La société propose ses technologies clés et/ou des solutions OEM idéales pour les éditeurs de logiciels et les fabricants du secteur.

Grâce sa capacité d'innovation et au développement de partenariats stratégiques, DIGIGRAM est devenu un des acteurs les plus influents du marché, à la pointe technologique de son industrie.

DIGIGRAM, éligible au dispositif PEA-PME est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris (Code ISIN FR0000035784). De plus amples informations sur la société et ses produits sont disponibles sur son site internet : www.digigram.com.

Contacts

DIGIGRAM – Florence MARCHAL – marchal@digigram.com.

EVERGREEN – Jacques PIERRELEE – j.pierrelee@evergreen-holding.com.